

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 7 novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
31 OCTOBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE  
10 NOVEMBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 36  
Présents : 30  
Votants : 35

Étaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONÇALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Étaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Alain DANIEL, - Bernadette GRIGNON, - Christine SAVARY, - Marie-Odile JARLIGANT.

**M. Daniel BOURZEIX donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE**

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

**Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN**

**Mme Christine SAVARY donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°128-2017 – FINANCES - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE MUZILLAC**

M. Guy DAVID, Vice-président, rappelle que, par délibération n° 83-2016 du 5 juillet 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer un fond de concours communautaire pluriannuel et a adopté un règlement d'attribution.

La commune de Muzillac a sollicité le versement de ce fonds de concours pour le projet de construction et de rénovation des vestiaires du Parc, s'inscrivant dans la thématique « Création ou réhabilitation d'équipements de service à la population », pour un montant de 50 000 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes		%
Missions divers (SPS, CT, Diag...)	9 000,00 €	Arc Sud Bretagne Fonds de concours	50 000,00 €	8,71
Maîtrise d'œuvre et OPC	45 000,00 €	Commune de Muzillac Autofinancement	414 000,00 €	72,13
Travaux	520 000,00 €	Conseil départemental	100 000,00 €	17,42
		Fédération Française de Football	10 000,00 €	1,74
<b>TOTAL</b>	<b>574 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>574 000,00 €</b>	<b>100,00</b>

Envoyé en préfecture le 15/11/2017

Reçu en préfecture le 15/11/2017

Affiché le

056-200027027-2017-0115-DELIB\_128\_2017-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **DECIDE** le versement du fonds de concours communautaire au projet de la commune de Muzillac de construction et de rénovation des vestiaires du Parc pour un montant de 50 000 €,
- **RETIENT** l'inscription de ce projet sur les exercices budgétaires 2017 (50%) et 2018 (50%),
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer tout acte afférant à l'attribution de ce fonds de concours.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 15/11/17  
Le Président,

